

Date et envoi de la convocation : 04 septembre 2025

Présents : DUPUIT Guy, CLERC Hervé, MUZY Josiane, MONIER Joël, CHAMBOUVET Philippe, PONTIUS Jacques, BOULLY Stéphanie, COEURET Christelle, MARIN Alain, ROBIN Nathalie, ROUDEIX Hélène, VOLATIER Leslie, DESMARIS Thierry, BERTILLOT Gisèle et JOSSERAND Sébastien.

Excusés : COLIN Christelle (donne pouvoir à DUPUIT Guy),
BOZONNET Éric (donne pouvoir à PONTIUS Jacques),
GUILLERMIN Cécile et BUISSON Nicolas.

M. le Maire ouvre la séance de ce sixième Conseil Municipal de cette année 2025. Il procède à l'appel et vérifie le quorum. Le quorum est atteint, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

////////////////

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Philippe CHAMBOUVET, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

////////////////

2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 07 juillet 2025

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques sur le Procès-Verbal (PV) de réunion du lundi 07 juillet 2025, qui leur a été préalablement transmis.

Aucune observation n'étant effectuée, le PV du lundi 07 juillet 2025 est approuvé à la majorité des membres présents (1 abstention : Thierry DESMARIS et 1 voix CONTRE : Leslie VOLATIER)

////////////////

3. Budget communal 2025 – Décision Modificative n° 1 (rapporteur : Hervé CLERC)

Il convient de prévoir des virements de crédits et d'adopter la décision modificative au budget communal exercice 2025 :

■ Section Investissement

Dépenses	Montant (€)	Dépenses	Montant (€)
Subvention OPAH-RU (compte 204582)	-2 000,00	Matériels (opération 391)	+4 000,00
Sécurisation de la circulation (opération 452)	-2 000,00		

■ Section Fonctionnement

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
Entretien bâtiments publics (compte 615221)	+ 20 500,00	Autres produits divers de gestion courante (compte 7588)	- 20 500,00

S'agissant de la section de fonctionnement, Hervé CLERC précise que cette somme correspond à des travaux, qui seront réalisés dans le cadre du dysfonctionnement du chauffage du groupe scolaire, L'inscription de la recette provient de l'indemnisation par l'assurance de l'installateur initial. Il laisse Joël MONIER, Adjoint en charge des travaux, développer ce point lors des commissions communales et services communaux.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la Décision Modificative n° 1 du budget communal 2025.

Abstention :	1 (Leslie VOLATIER)
Pour :	16
Contre :	0

////////////////////

4. Les Comédiens – Demande de subvention exceptionnelle (rapporteur : Guy DUPUIT)

Afin de pouvoir assurer leur spectacle les 31 octobre et 1^{er} novembre à Vonnas (la salle des fêtes de Mézériat étant en travaux), les Comédiens sollicitent une subvention exceptionnelle auprès de l'assemblée délibérante.

M. le Maire présente le budget prévisionnel de l'opération, avec un total de dépenses estimé à 14 090,00 € et un total de recettes de 10 739,00 €. Il reste à charge de l'association, la somme de 3 351,00 €.

Il est proposé l'assemblée délibérante, d'attribuer une subvention exceptionnelle aux Comédiens et d'en fixer le montant.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000,00 € pour l'organisation de leur spectacle les 30 octobre et 1^{er} novembre 2025 à Vonnas. Il est précisé que l'association devra fournir un compte rendu financier attestant de la conformité de la dépense effectuée à l'objet de la subvention.

Abstention :	1 (Leslie VOLATIER)
Pour :	16
Contre :	0

////////////////////

5. Mise en vente des parcelles A 1644 et A 1646

M. le Maire explique que les parcelles n °A 1644 pour 465 m² et A 1646 pour 1 751 m², soit un total de 2 216 m², sises route de Vonnas (terrains situés en face de l'aire de stationnement de camping-cars), font actuellement l'objet d'une succession en déshérence. Dans l'attente d'acquisition, leur gestion relève de la Direction Générale des Finances Publiques - Direction départementale des Finances Publiques de l'Ain - Pôle d'évaluation domaniale. M. le Maire propose que la Commune s'en porte acquéreur.

Pour justifier cette démarche, Guy DUPUIT retrace l'historique du dossier. À ce jour, le terrain est occupé par un occupant sans titre, qui a non seulement édifié une cabane sans autorisation préalable, mais aussi laissé des dépôts de gravas et d'épaves. Par ailleurs, de nombreuses plaintes du voisinage ont été recensées pour tapage nocturne et diverses nuisances. Une procédure judiciaire a été enclenchée auprès du tribunal compétent, suite à ces infractions mais l'affaire a été renvoyée au 18 juin 2026, sur demande de l'avocat de la partie adverse.

De fait, pour couper court à toutes les nuisances constatées et à venir, l'alternative à la voie juridictionnelle, qui se présenterait, serait de se porter acquéreur des terrains auprès des Finances Publiques de l'Ain. Pour bénéficier d'un accès prioritaire d'acquisition par rapport à d'éventuels autres acheteurs, la Commune pourrait faire appel à la SAFER par la voie de la préemption. Contact a donc été pris auprès de l'organisme, qui n'est pas opposé à la démarche. La réflexion est donc lancée. M. le Maire reviendra devant l'assemblée délibérante lors d'une prochaine séance, pour entériner l'éventuelle démarche d'acquisition.

Thierry DESMARIS demande quelle est la finalité de la Commune, si celle-ci décide de se porter acquéreur. M. le Maire lui répond qu'en l'occurrence, l'entretien des terrains pourrait être confié à un agriculteur.

Guy DUPUIT termine en expliquant que ce mois-ci et sans lien avec la première affaire, constat a été fait de l'édification d'une cabane sans autorisation sur la parcelle attenante. Les propriétaires sembleraient avoir récupéré le terrain en donation. Considérant l'interdiction de construire en zone rouge du PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations) et en zone naturelle au PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), M. le Maire a donc entamé la procédure qui saisira le Procureur de la République pour signaler le délit. L'affaire est à suivre.

////////////////////

6. Étude de conception et de programmation Pré-Opérationnelle des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)

M. le Maire rappelle, à titre liminaire, que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a identifié, sur Mézériat, 3 OAP : « Les Nallins », « Les Badelles » et « Les Combes. ». Dans ce cadre, la Communauté de Communes de la Veyle (CCV) a retenu un bureau d'études, URBAN STUDIO et lui a demandé de travailler sur l'aménagement d'une de ces OAP précitées. Le choix s'est porté sur la n° 33, à savoir celle des Combes.

Guy DUPUIT expose ensuite à l'assemblée, les résultats issus de l'étude. Cette OAP porte sur une surface d'1,3 h, sur laquelle pourraient être implantés 26 logements (une partie en collectifs, une autre en individuels), soit 20 logements à l'hectare.

Un schéma de composition est projeté aux élus. M. le Maire détaille ensuite les enjeux de cette proposition d'aménagement et présente les liaisons prévues avec de futures extensions. Il précise que ce schéma servira d'intention d'aménagement pour des futurs investisseurs intéressés et pourra donner lieu à des modifications non substantielles lors de la concrétisation d'un projet.

Guy DUPUIT ajoute qu'URBAN STUDIO a également travaillé, en bonus, sur l'aménagement de la seconde partie de l'OAP « les Nallins ».

Il termine en remerciant la CCV pour le financement de cette étude et se charge de transmettre à l'ensemble des conseillers municipaux, les documents projetés.

////////////////////

7. SMIDOM Veyle Saône – Retour de l'enquête de la qualité du tri par commune

M. le Maire et premier Vice-Président du SMIDOM, explique que l'établissement public a équipé son camion de collecte des emballages, d'une caméra intelligente Lixo. Grâce à l'Intelligence Artificielle (IA), elle détecte en temps réel, les erreurs de tri dans les colonnes et permet ainsi d'évaluer la qualité du tri par commune et par Point d'Apport Volontaire (PAV).

Guy DUPUIT présente les résultats, qui en ressortent.

Sur les 33 communes membres du SMIDOM, Mézériat a obtenu, pour le premier semestre 2025, la note de 14,5 /20. Elle se trouve plutôt en bas de classement, considérant que plus il y a d'erreurs, plus la note est haute (oscillation entre 9.21 pour la meilleure note et 17.6 pour la moins bonne note pour une moyenne de 12,7).

Il détaille ensuite les scores par Point d'Apport Volontaire (PAV), celui installé route de Polliat-Montfalcon est le plus impacté par les erreurs de tri. Suivent ceux des Badelles et de la Route de Vandeins. Constat est fait que ces PAV sont situés sur des zones de fort passage.

La question se pose alors de savoir comment lutter contre ces « erreurs », qui, majoritairement, sont identifiées comme intentionnelles et qui coûtent 300 000 € à la collectivité. Pour le Maire, il convient de communiquer sur le sujet et continuer de faire de la pédagogie en la matière auprès des usagers. Une réflexion est donc lancée sur les modalités de communication à mettre en œuvre (bulletin ?).

Par ailleurs, l'implantation de nouvelles caméras intelligentes permettrait d'identifier les usagers qui déposent des déchets à côté des PAV et d'exposer ainsi les contrevenants, à l'application de sanctions.

////////////////////

8. Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Date de signature	Acte	Prestataire	Objet	Montant € HT
07/07/2025	marché	EURL Pascal CARJOT	Réhabilitation d'un chemin communal	10 710,00
07/07/2025	marché	B,71 Print & Design	Edition de 1200 bulletins municipaux	1 985,65
09/07/2025	demande de subvention	Communauté de Communes de la Veyle	Demande de subvention pour les travaux de rénovation de la salle de fêtes	
16/07/2025	marché	DUMONT SECURITE	Achat de pantalons et de polos pour les pompiers	2 395,14
21/07/2025	marché	CARRE'EAU Nettoyage	Prestation d'entretien des locaux du groupe scolaire (partie élémentaire)	275,00 / semaine
21/07/2025	marché	WESCO	Achat meubles divers pour le groupe scolaire	461,20
21/07/2025	marché	NATHAN	Achat d'un sèche dessins mural	255,00
23/07/2025	marché	SEDI EQUIPEMENT	Achat du guide de l'autorité parentale	202,80
23/07/2025	marché	DEMCO	Achat de mobilier de rangement pour la bibliothèque	561,45
24/07/2025	marché	MANUTAN	Achat de tapis et de bac à livres pour la bibliothèque	381,60
25/07/2025	marché	TECHNIGAZON	Entretien des terrains de foot	5 840,00
28/07/2025	marché	SIEA	Étude pour les travaux d'électrification pour le déploiement du réseau IRVE	833,00
04/08/2025	marché	ENEDIS	Raccordement au réseau public de distribution d'électricité pour le bâtiment de la Salle des Fêtes	4 365,00
31/07/2025	marché	MICHAUD	Désembouage hydropneumatique de tout le réseau de chauffage du groupe scolaire	12 980,08
19/08/2025	marché	GARRY	Réparation de la tondeuse KUBOTA	1 393,86
04/09/2025	marché	VMS MULTIMEDIA	Achat d'une imprimante pour la bibliothèque	139,17

Le Conseil Municipal prend acte de ces délégations.

////////////////////

9. Commissions communales et services communaux

Chaque Adjoint fait un point bref sur le travail de la commission, dont il assure la vice-présidence.

■ Commission Finances

Comme lors chaque séance, Hervé CLERC, premier Adjoint, présente le tableau d'exécution des finances à ce jour.

	Résultat 2024 (€)	Part affecté à l'investissement (€)	Dépenses 2025 (€)	Recettes 2025 (€)	Résultat de clôture (€)
Investissement	441 340,72		771 353,20	601 770,23	271 757,75
Fonctionnement	655 707,62	269 333,28	939 072,51	1 070 852,42	518 154,25
Total	1 097 048,34	269 333,28	1 710 425,71	1 672 622,65	789 912,00

Le tableau fait apparaître, un excédent d'investissement. Toutefois, cet excédent est à tempérer avec le temps et le résultat devrait être déficitaire en fin d'année en fonction du paiement progressif des dépenses liées aux travaux de la salle des fêtes. En tout état de cause, si l'on en déduit les opérations d'ordre (amortissements, etc.), ce résultat d'investissement représente la capacité d'autofinancement de la commune.

Autres éléments financiers, la trésorerie, qui est de l'ordre de 753 000,00 et le remboursement du capital des emprunts pour cet exercice s'élève à ce jour à la somme de 105 000 €. Le placement issu de la vente immobilière d'une partie de l'école élémentaire devrait rapporter à terme à la commune, la somme de 5400,00 €.

Hervé CLERC poursuit par un point financier sur la salle des fêtes. À ce jour, les dépenses pour cette opération s'élèvent à 443 909,59 €. À noter qu'une clause de révision est prévue dans les marchés et modifiera à la marge le montant des marchés. En contrepartie, la Commune a reçu, à ce jour, 105 557,20 € en recettes. Des acomptes de subventions ont été versés par les différents financeurs, hormis pour le fonds Chêne, qui porte sur la maîtrise d'œuvre et qui ne pourra être perçu qu'à l'issue des travaux.

■ Commission Travaux

Joël MONIER, troisième Adjoint, annonce tout d'abord, que les travaux salle des fêtes ont repris après la pause estivale. Une visite des élus a été effectuée le 30 août dernier, ce qui leur a permis d'avoir un aperçu de la rénovation.

S'agissant du groupe scolaire, Joël MONIER apporte des précisions concernant le contentieux portant sur le chauffage, point abordé lors de l'adoption de la décision budgétaire modificative. Force est de constater que l'installation du chauffage, réalisée par le prestataire retenu dans le cadre du marché, a donné lieu à des dysfonctionnements. Un expert a donc été désigné. Il a été décidé, pour remédier à la situation, de faire réaliser le 25 août dernier, divers travaux, notamment un désembouage et le remplacement du corps de chauffe de la chaudière par une société indépendante, l'entreprise MICHAUD. Cette prestation est prise en charge par la Commune, mais devrait donner lieu à une indemnisation par la société qui a procédé à l'installation initiale, dans le cadre de son assurance décennale. Un essai de chauffage sera effectué au mois d'octobre, pendant les vacances d'automne, afin de s'assurer que tout est rentré dans l'ordre. Le troisième Adjoint déplore à ce sujet, que Leslie VOLATIER se soit abstenue lors du vote de la décision budgétaire modificative (*point n° 3*). Il considère en effet, que les augmentations de crédit prévues sont impératives, pour que les désordres de chauffage soient résolus au plus vite, et ce avant la période automnale, d'autant que ce montant sera pris en charge par l'assurance de l'entreprise initiale.

■ Commission Santé publique

Philippe CHAMBOUVET, Conseiller en charge de la santé publique, fait part de l'invasion de mites dans un lotissement composé de 9 logements sociaux. Ce problème n'est pas nouveau et récurrent depuis 3

ans. Les logements sont devenus aujourd'hui insalubres, Un signalement a été effectué auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de la Direction Départementale des Territoires (DDT) mais aucune action n'a été entreprise par le bailleur social, actuel propriétaire.

L'idée serait de missionner une entreprise spécialisée, pour procéder à la désinfection ce qui nécessiterait un relogement des habitants concernés pendant toute la période de traitement (environ 15 jours). Devant l'inaction des personnes compétentes, les familles se retrouvent actuellement en déshérence, ce qui est inacceptable.

Le Conseiller municipal délégué donne ensuite des nouvelles concernant l'arrivée d'un nouveau médecin. Il rappelle que la prochaine promotion aura lieu en novembre, on espère donc un recrutement fin de l'automne. La Commune est prête à lui mettre à disposition un appartement à titre gratuit à la résidence autonomie, ce qui est un plus qui peut jouer en sa faveur (seules 4 autres communes du département fournissent aussi un appartement sur l'ensemble des communes en recherche).

■ Bibliothèque municipale

Gisèle BERTILLOT revient sur la réalisation du récolement effectué dernièrement. 4 700 livres ont ainsi été recensés, ce qui fait presque 1 000 ouvrages de trop (les préconisations de la bibliothèque départementale ne prévoient pas plus de 35 livres par m², ce qui fait pour Mézériat, 3 500 ouvrages). L'idée est donc de trier progressivement les livres, en fonction des besoins des lecteurs.

Des aménagements d'espaces vont être prochainement réalisés avec la création notamment d'un coin enfants (la raison notamment de l'ajout de crédits sur l'opération « matériels » en investissement (cf. point n° 3)).

Une nouvelle version de MICROBIB, logiciel utilisé pour le prêt des ouvrages, est prévue pour un coût de 400 € et un coût de formation de 400 €. Ce prix est jugé relativement excessif, une consultation sera effectuée auprès des autres bibliothèques sur la pratique de leur logiciel.

■ Commission Développement Durable

Jacques PONTUS, cinquième Adjoint, signale que l'entreprise CARJOT a réalisé cet été, des travaux pour la création d'un cheminement doux au lieu-dit « Les Dalles ». Ce chemin a été vivement apprécié par les habitants et une réflexion est d'ores et déjà lancée, quant à sa prolongation jusqu'au chemin de la pernette.

Hervé CLERC précise que cela pourrait être opportun, d'autant plus que la Commune dispose d'une subvention attribuée par l'État pour la création d'un cheminement doux, dans le cadre de l'opération de sécurisation de 2024.

■ Commission Commerce et Artisanat

Jacques PONTUS annonce que la prochaine séance du « Repair-café de la Veyre » aura lieu, le dimanche 28 septembre à Mézériat.

■ Commission Communication

Josiane MUZY, deuxième Adjointe, signale tout d'abord, que le bulletin est paru dans les temps, malgré une défaillance de l'imprimeur. Elle en profite pour remercier toutes les personnes qui ont contribué à tenir le délai, particulièrement aux femmes, qui ont travaillé à la rédaction de ce bulletin souvent dans l'urgence, surtout à la fin. L'élaboration du prochain bulletin ne va pas tarder, ce sera le dernier du mandat. Il faudra encore de l'investissement personnel, pour qu'il soit à la hauteur de tous ceux déjà réalisés. Deux nouveaux professionnels installés récemment sur la commune se sont d'ores et déjà fait connaître pour une présentation dans le prochain bulletin (Aqua Diag – AML PERF17).

■ Commission Sécurité

La deuxième Adjointe poursuit par un point sur la sécurité. Aucune réunion prévue pour l'instant.

■ Commission Affaires scolaires

Josiane MUZY, deuxième Adjointe, fait le point sur les affaires scolaires en cette nouvelle rentrée.

Une rencontre a eu lieu le 25 août dernier, avec la nouvelle directrice du groupe scolaire, Audrey GUYARD. Les échanges ont été constructifs en matière d'organisation, il a été décidé de maintenir ces rencontres à chaque trimestre avant les conseils d'école. Les représentants du Sou des écoles seront également rencontrés, la prochaine réunion est prévue le jeudi 11 septembre.

L'accueil périscolaire et la cantine ont repris avec le même personnel que l'an dernier, à l'exception d'un agent, qui n'a pas souhaité renouveler son contrat. Il a été remplacé par un nouvel agent, qui avait déjà effectué des remplacements l'année dernière et avait donné pleine satisfaction dans son travail. La deuxième Adjointe détaille l'organisation mise en place depuis cette rentrée. Elle signale que des talkies-walkies ont été fournis aux agents en charge de l'accueil périscolaire, ceci afin de permettre une meilleure communication entre eux.

M. le Maire et Mme la deuxième Adjointe ont assisté à la rentrée scolaire du lundi 1er septembre. La nouvelle directrice, ainsi que les enseignantes, ont accueilli les enfants et leurs parents dans la cour, afin que lors de l'appel, chacun puisse faire connaissance avec les enseignantes.

Josiane MUZY programme une réunion le lundi 22 septembre, à 20h00 pour réunir la commission pour faire un point plus précis sur les prochains dossiers, en particulier sur les résultats de la rencontre avec le Sou des écoles, l'organisation des réunions du CME (Conseil Municipal des Enfants), ainsi que la préparation des élections des jeunes conseillers pour remplacer ceux partis en 6ème.

Pour terminer son intervention, Josiane MUZY souhaite effectuer un petit retour en arrière sur toutes les études et toutes les actions faites en amont pour arriver à cette 3^{ème} rentrée du groupe scolaire, rentrée qui a vu l'ouverture d'une nouvelle classe. Trois années qui confirment un meilleur confort des élèves, des enseignants mais aussi du personnel communal. Beaucoup de travail effectué, en effet, depuis 2014 jusqu'à maintenant, la Commission affaires scolaires (des deux mandatures) à travailler sans relâche, avec un très grand nombre de réunions pour arriver enfin à cette réalisation. Elle ne souhaite pas les relater aujourd'hui, ni les 21 conseils municipaux qui ont débattu sur le sujet, ce serait trop long mais souligne néanmoins que les débats ont souvent été fastidieux. Elle présente l'historique des séances, qui s'étendent du 12 janvier 2015 au 07 octobre 2019 tenues sous l'ancienne mandature, durant lesquelles le projet de construction du groupe scolaire a été abordé et rappelle l'objet et les modalités de vote de l'assemblée délibérante, lors des débats.

En fin de compte, l'autorisation de construction du groupe scolaire n'a jamais été signé par le maire en place à l'époque et il a fallu attendre en 2020, la mise en place de la nouvelle majorité municipale pour reprendre le dossier et procéder au choix des entreprises. La Commission Travaux a travaillé ensuite d'arrache-pied pour concrétiser cette réalisation et permettre l'arrivée des premiers élèves en novembre 2022.

Pour terminer, Josiane MUZY demande à Hervé CLERC, de faire le point sur les dépenses engendrées par cette opération. L'Adjoint en charge des finances rappelle que la réalisation a coûté à la Commune, 4 650 000,00 €. En termes de recettes, la Commune a bénéficié de 25 % de subventions et a conclu un emprunt pour une durée de 25 ans, pour un montant de 1 800 000,00 € à 1.11 %, 750.000 € au titre du Fonds de compensation de la TVA. Le reste a pu être financé par l'autofinancement de la collectivité, sans pour autant la mettre en difficultés financières et reporter la réalisation d'autres projets.

Guy DUPUIT remercie Josiane MUZY et Hervé CLERC pour leur intervention respective, qui ont pour effet de remettre les événements dans leur contexte et éviter ainsi la transmission d'informations erronées.

////////////////////

10. Informations Communauté de Communes de la Veyle (CCV)

■ Conseil Communautaire

M. le Maire annonce que la prochaine séance de conseil communautaire aura lieu le lundi 29 septembre prochain.

Le procès-verbal de la dernière séance est consultable sur <http://www.cc-laveyle.fr/l-institution/les-comptes-rendus>.

////////////////////

11. Comptes rendus des travaux des associations, des syndicats et autres organismes

■ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Philippe CHAMBOUVET, Conseiller délégué en charge des affaires sociales et Vice-Président du CCAS, annonce qu'il reste un logement vacant à la résidence autonomie, la Commission d'attribution se réunira donc prochainement à cet effet.

Il fait part de la fourniture du logiciel TITAN, logiciel de gestion des soins des résidents et de toute autre action. Des formations à l'attention des futurs utilisateurs ont débuté les 26 et 27 août. Le Vice-Président s'en félicite, cela représente un apport significatif pour la gestion au quotidien. Au niveau de son financement, une subvention a été versée au CCAS reprenant la totalité du coût du logiciel (maintenance et formation non comprises). Du point de vue dépenses, il reste le solde à régler correspondant à la moitié du coût du logiciel. Nathalie ROBIN confirme que c'était bien ce qui était prévu.

■ Réunion de la FNACA

Josiane MUZY revient sur l'organisation d'une réunion préparatoire à laquelle elle a assisté, en vue de la prochaine assemblée générale de l'association, qui aura lieu le 24 octobre prochain.

Étaient présents : Jean-Louis MICHAUD (Président), Albert DUBOIS (Président délégué) ainsi les Maires de Biziat, Chaveyriat, Saint-Julien-sur-Veyle, Vandeins et l'Adjoint de Vonnas, Jean-François CARJOT ainsi que les porte-drapeaux et les référents des 6 communes concernées.

Des documents ont été remis à chaque participant pour information sur le rôle de chacun (qu'il soit référent FNACA, référent commune ou porte-drapeau), lors des cérémonies commémoratives (8 Mai et 11 Novembre) et également lors de funérailles de membres de la FNACA. Seule, la cérémonie du 19 Mars est organisée entièrement par la FNACA. À noter que les membres de la classe « défense » du collège de Vonnas peuvent être sollicités pour remplacement dans toutes les cérémonies. Il sera aussi impératif de tenir à jour la liste des adhérents, lors des décès.

L'Assemblée générale de la FNACA aura donc lieu à Chaveyriat le 24 octobre à partir de 9h45 et sera suivie d'un repas. Pour 2026, ce sera le tour de Mézériat, pour une date d'ordre et déjà programmée au 23 octobre. La cérémonie du 19 Mars aura lieu également à Mézériat dans l'attente de confirmation si la salle des fêtes sera accessible ou non. Si cela n'est pas le cas, les cérémonies se feront à Vandeins en 2026 et Mézériat en 2027.

Guy DUPUIT en profite pour préciser qu'il est difficile, à ce stade, de donner une date d'ouverture de la salle des fêtes, cela sera envisageable d'ici la fin de l'année avec une meilleure lisibilité sur la fin des travaux.

////////////////////

12. Informations et questions diverses

- En l'absence de Christelle COLIN, M. le Maire commence par faire le point sur les manifestations. Tout d'abord, le forum des associations qui s'est tenu exceptionnellement cette année à la maison des associations, le samedi 6 septembre. Celui-ci a connu un vif succès avec un record du nombre d'associations représentées. La prochaine manifestation sera la réception d'accueil des nouveaux habitants, le samedi 11 octobre.

Un peu avant, les 20 et 21 septembre, auront lieu les Journées du Patrimoine. À cette occasion, le film portant sur la société La Bresse sera diffusé à Chaveyriat (la salle des fêtes de Mézériat étant actuellement en travaux) et des panneaux-photos seront accrochés sur la grille des anciens bureaux. Cette opération sera financée à 50 % par la CCV et 50 % par la Commune.

M. le Maire poursuit en présentant les statistiques de fréquentation de l'aire de stationnement de camping-cars. Le record a été battu pour le mois d'août de cette année, avec 249 nuitées (186 pour l'année précédente), ce qui fait en moyenne 8 véhicules par jour.

Les conseillers prennent ensuite connaissance de la réception d'un courrier du Syndicat d'Énergie et de e-communication (SleA), annonçant la fermeture à terme du réseau cuivre par Orange. Le recours au réseau ADSL devra donc être abandonné et les habitants devront se doter de la fibre pour pouvoir continuer à bénéficier notamment d'internet. Un accompagnement des personnes concernées est prévu par le SleA et une communication sera effectuée auprès de la population.

Travaux de la salle des fêtes, comme déjà évoqué au point 9, ceux-ci ont repris après la pause estivale. Une modification du choix de carrelage doit être opérée, suite à une non-conformité de celui qui avait été initialement retenu.

M. le Maire termine en donnant le palmarès de « Villes et Villages où il fait bon vivre », qui vient d'être publié. Mézériat se classe 6 991^{ème} / 34 595 communes et 1 493/2 244 en ce qui concerne les communes entre 2000 et 3500 habitants. Guy DUPUIT se félicite de ce classement, puisque Mézériat a gagné des places par rapport à l'année précédente. À noter que les classements sont établis à partir de divers critères, notamment la présence d'équipements en fonction de la strate de la collectivité.

- Hervé CLERC fait part de la modification du règlement de l'accueil périscolaire à compter de la rentrée. Pour faire face aux impayés, il a été décidé, qu'à la fin de chaque trimestre, en cas de 3 retards de paiement, l'enfant ne serait plus accepté à la garderie et ce jusqu'à la situation financière soit résolue. L'information a été transmise à la CCV pour prise en compte lors des demandes d'inscription. Une communication sera également faite auprès de l'ensemble des parents. Cette situation concerne actuellement le cas de 9 parents.

////////////////////

L'ordre du jour étant épuisé et avant de lever la séance, M. le Maire laisse la parole à Gisèle BERTILLOT, pour un hommage à son beau-père, Gilbert BERTILLOT, ancien élu et maire de Vandains, décédé dernièrement à l'âge de 94 ans.

La séance est levée à 22h30. La prochaine séance de conseil municipal aura lieu le lundi 06 octobre 2025 à 22h32.

Le secrétaire de séance,

CHAMBOUVET Philippe



Le Maire et Président de séance,

Guy DUPUIT

